



## SLVie 09 / CMCAS Berry-Nivernais

# Formulaire d'inscription à la Section Musculation – 2019

### Documents à fournir lors de l'inscription :

- ✓ Formulaire d'inscription rempli
- ✓ Certificat médical ou aptitude médicale (PSPG)
- ✓ Attestation Carte Active pour les OD/AD
- ✓ 1 Photo d'identité
- ✓ Chèque de cotisation + caution (non daté) à « CMCAS Berry-Nivernais »
- ✓ Restitution du Badge d'accès pour les renouvellements

**Agrafer ici  
Obligatoirement  
1 photo**

### 1 - IDENTITE

NOM: ..... PRENOM : .....

NE(E) LE : ..... NIA : .....

Ouvrant Droit       Ayant Droit       PSPG       « Non affilié » CMCAS

ADRESSE : .....

Tél : .....

Mail : .....

### 2 – AUTORISATION PARENTALE : à remplir par le responsable légal

Je soussigné (e)..... agissant en qualité de (père, mère ou tuteur)  
demeurant à .....  
autorise l'enfant (+ de 16 ans) ..... à faire partie de la Section  
Musculation de Belleville. Le mineur devra obligatoirement être accompagné par son représentant légal  
(Adhérent de la Section) durant toute la séance.

A....., le.....

**Signature du représentant légal :**

### 3 – COTISATION ANNUELLE pour la période du 16/01/2019 au 31/01/2020

➔ OD/AD : **60€**      ➔ **1/2 tarif pour tous** à partir du 01/09/2019.

➔ Apprenti OD (coeff 7500) : **30€**      Chèque de Caution : **50€(pour tous).**

➔ « Non Affilié » CMCAS (Ext/PSPG) : **120€**      à l'ordre de la « CMCAS Berry-Nivernais »

### 4 – CERTIFICAT MEDICAL : à remplir par le médecin

Je soussigné .....  
Docteur en Médecine, demeurant.....  
certifie avoir examiné M.....  
et n'avoir constaté à ce jour aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique de la Musculation  
et/ou du Fitness.

Fait à....., le.....

**Cachet et signature du médecin**

## 5 – REGLEMENT INTERIEUR

### 1- INSTALLATIONS

- L'utilisation des installations n'est autorisée qu'aux personnes inscrites à la section et à jour de leur cotisation, sauf dérogation exceptionnelle d'un membre du bureau (séance d'essai par exemple).
- Un badge d'entrée est attribué à chaque adhérent lors de son inscription et ne peut, en aucun cas, être prêté ou cédé à d'autres personnes. Il sera obligatoirement restitué à la section en fin de saison sous peine d'encaissement de la caution.
- Il est interdit de déposer des vêtements, chaussures ou sacs dans les salles de musculation ou fitness. Les effets personnels seront rangés dans les vestiaires durant la séance. Exception faite du PSPG en service, leurs effets professionnels seront rangés dans un sac dans les salles.
- Il est interdit de jeter ou lâcher les poids, barres, haltères et kettlebells au sol.
- L'accès à la salle Fitness pourra être réservé durant les cours collectifs (suivant volonté du coach sportif).
- Il est de la responsabilité de chacun de maintenir les accès aux installations fermés.
- L'introduction de produits dopants, anabolisants ou tout autre produit interdit est prohibé.
- Il est interdit de fumer ou vapoter dans les locaux.
- La discrétion sonore est demandée dans les installations (volume sonore raisonnable).
- Il est prescrit d'éteindre la lumière, la radio, le ventilateur et de fermer les portes, fenêtres lors de votre départ de la salle.

### 2- RESPONSABILITE

- La réalisation des exercices n'engage que la responsabilité de ceux ou celles qui s'y soumettent.
- La mauvaise utilisation, involontaire ou délibérée, du matériel ou de charges lourdes ne peut en aucun cas mettre en cause la responsabilité de la section, que ce soit en dommage direct, accidentel ou particulier.
- L'adhérent atteste posséder une assurance « responsabilité civile ».
- Un certificat médical est obligatoire lors de l'inscription (Validité du certificat médical, à compter du 01/09/2018).
- Le bureau se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### 3- PROPRETE ET RANGEMENT

- La propreté est l'affaire de tous.
- L'utilisation d'une serviette est obligatoire sur les appareils ou tapis de sol.
- Le nettoyage des appareils est prescrit en cas de sudation sur ces derniers. Produits et chiffons à disposition dans les salles de Musculation et Fitness.
- Chaque adhérent devra participer à minima à une séance de nettoyage collective organisée par le bureau.
- Une tenue correcte des adhérents est exigée.
- Le port de chaussures de sports propres et réservées exclusivement à la salle est obligatoire.
- Après utilisation, le matériel (poids, barres, disques, haltères, tapis etc) devra être rangé impérativement.
- Interdiction de changer de place les appareils de Musculation et Cardio.
- Les vestiaires devront être laissés dans un bon état de propreté et les affaires personnelles devront être reprises après chaque entraînement. Les clefs des vestiaires doivent rester sur les casiers ou dans les salles Musculation ou Cardio.

### 4- REGLEMENT

- Le bureau se réserve le droit de modifier le présent règlement si le besoin s'en fait sentir.
- Toute entrave au règlement expose le contrevenant à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la section et à d'éventuels dédommagements en cas de dégâts occasionnés avec encaissement du chèque de caution.

**Date et Signature de l'adhérent :**

